



LA QUALIFICATION QUALIFELEC SPV SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



QUALIFELEC

Association créée en 1955 par les professionnels de la filière

14 qualifications regroupant des métiers de l'électricité

13000 certificats actifs sur l'ensemble du territoire

4 comités de qualification par mois, grâce aux 300 qualificateurs impliqués, chaque première demande, renouvellement ou évolution de qualification étant systématiquement vue par un comité

LE CONTENU D'UN DOSSIER DE QUALIFICATION

Identique, quelle que soit la qualification :

- Partie administrative
- Partie technique, avec des références de réalisation
- Partie mentions, facultative

NB : pour une entreprise en création ou en démarrage d'activité, sans référence de réalisation, possibilité de demander une qualification probatoire

Qualification non-probatoire : attribuée pour quatre ans

Qualification probatoire : attribuée pour deux ans, le temps de constituer les références de réalisation

LA QUALIFICATION SPV LES INDICES DISPONIBLES

Trois indices d'installation représentant des niveaux de puissance qui reproduisent la segmentation du marché :

SPV1 : SPV - indice 1 (inférieur ou égal à 36 kVA)

SPV2 : SPV - indice 2 (supérieur à 36 kVA et inférieur ou égal à 250 kVA)

SPV3 : SPV - indice 3 (supérieur à 250 kVA).

Un quatrième indice Maintenance SPVMA



LA QUALIFICATION SPV LES MENTIONS DISPONIBLES

Mention Stockage, la brique indispensable pour pallier l'intermittence de la production SPV

Mention Etudes, la mise en valeur des compétences des entreprises qui maîtrisent l'ensemble d'un projet d'installation solaire photovoltaïque, de la conception à sa mise en œuvre

La mention RGE (ou probatoire RGE) indispensable si l'entreprise réalise des installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau, dans le but d'une vente avec injection du surplus ou injection en totalité

LES GRANDS POINTS DU DOSSIER

1- le socle de compétence :

- Compétence électricien + compétence SPV via une formation (attention à la recevabilité de la formation si demande de RGE)
- Depuis 2021, également une compétence bâti, en interne ou via un co-traitant, sous-traitant ou bureau d'études

2- L'assurance et le niveau de puissance couvert

3- Les justificatifs techniques listés dans le référentiel de qualification

LES ETAPES DE LA DEMARCHE

- 1- Après avoir bien identifié le ou les indices + mentions éventuelles > création du compte et commande du dossier sur pros.qualifelec.fr
- 2- Envoi à QUALIFELEC du dossier complété avec les différents justificatifs listés dans les référentiels
- 3- Instruction du dossier par QUALIFELEC et demande éventuelle de compléments si dossier incomplet.

LES ETAPES DE LA DEMARCHE

- 4- Envoi des compléments par l'entreprise
- 5- Si dossier complet, inscription en comité
- 6- Passage en comité et envoi de la facture de qualification à l'entreprise si la qualification est attribuée
- 7- Envoi du certificat de qualification à réception du règlement

QUELQUES REMARQUES POUR FINIR

- Possibilité d'associer plusieurs indices probatoires et non probatoires
- Les indices SPV2 et/ou SPV3 n'incluent pas d'office le SPV1
- Il n'y a pas de possibilité de probatoire sur l'indice MA maintenance
- Il n'y a pas de possibilité de mention RGE sur l'indice MA seul

QUELQUES REMARQUES POUR FINIR

- La mention RGE portée par un indice d'installation probatoire sera automatiquement probatoire
- Les mentions ET et STK ne peuvent pas être demandées en probatoire et devront s'appuyer sur un indice d'installation non-probatoire
- Enfin, il est possible de demander un indice maintenant et d'en demander un autre ultérieurement



QUALIFELEC



PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE